COMMUNE DE GESVES



CONVOCATION du CONSEIL COMMUNAL

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation Art. L1122-17. (ancien Art.90 NLC)

Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Collège communal a l'honneur d'inviter

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal

à se réunir à la SEANCE du CONSEIL qui aura lieu <u>le mercredi 29 janvier 2025 à 19h30</u>

en la salle des Fêtes de Gesves

(chaussée de Gramptinne, 112 à 5340 GESVES)

ORDRE DU JOUR

EN SEANCE PUBLIQUE

CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS

1. Conseil Communal des Enfants - Prestation de serment des nouveaux élus

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

2. Reconnaissance de la Bibliothèque communale par la Fédération Wallonie Bruxelles (F.W.B) - Demande de renouvellement de l'agrément

AFFAIRES GENERALES

3. Déclaration de Politique Communale 2024-2030

DESIGNATIONS

- 4. Maison du Tourisme Condroz-Famenne Désignation de représentant(e)s de la Commune de Gesves
- 5. INASEP Désignation de 2 représentant(e)s (un effectif et un suppléant) du Conseil communal au sein du Comité de contrôle du Service d'Aide aux Associés
- 6. Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) -Renouvellement et désignation des représentant(e)s du Conseil communal
- 7. COPALOC (Commission Paritaire Locale) Désignation des représentant(e)s du Conseil communal
- 8. Écoles communales Conseil de Participation Désignation des représentant(e)s du Conseil communal
- 9. Gesves Extra Asbl Désignation des représentant(e)s du Conseil communal
- 10. Contrat Rivière Haute-Meuse Asbl (CRHM) Désignation des représentant(e)s du Conseil communal
- 11. Commission Communale de l'Accueil (CCA) Désignation des membres effectifs et suppléants
- 12. SWDE Conseil d'exploitation Désignation d'un représentant du Conseil communal
- 13. Centre d'Action Interculturelle de la Province de Namur (CAI) Désignation d'une représentante du Conseil communal

- 14. Les Plus Beaux Villages de Wallonie Remplacement d'un représentant du Conseil communal
- 15. Terrienne du Crédit Social Désignation de trois représentant(e)s du Conseil communal
- 16. Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces asbl (CECP) Désignation d'une représentante du Conseil communal à l'Assemblée générale
- 17. Conseil cynégétique Arches-En-Condroz Désignation d'un représentant du Conseil communal
- 18. Bureau Économique de la Province de Namur (BEP) Comité d'Avis Désignation d'un représentant du Conseil communal

INTERCMOMMUNALES

19. IDEFIN - Assemblée générale extraordinaire - 27 mars 2025

FINANCES

20. Zone Nage - Budget initial 2025

MARCHES PUBLICS

- 21. Marché public de fourniture d'un tracteur 4X4 compact neuf pour le Service Espaces Verts Approbation du mode de passation et des conditions du marché
- 22. Renforcement du clocher de l'Eglise Saint-Maximin à Gesves Approbation des conditions et du mode de passation du marché
- 23. Marché public d'acquisition d'une mini-pelle pour les services techniques sur le marché de l'occasion Approbation des conditions et du mode de passation du marché

PATRIMOINE

- 24. Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un local du RTG4 à Central Gesves (Club de colombophiles)
- 25. Création d'une servitude d'utilité publique en sous-sol, entre la rue des Comognes et la rue de Loyers à Mozet sur les parcelles privées cadastrées division 3, section A et n° 91G, 92L et 70G3 Fixation des conditions et des modalités et adoption des conditions contractuelles

MOBILITE

26. Règlement complémentaire de roulage - Faulx-Les Tombes - Aménagement d'une chaussée à voie centrale Fau Sainte-Anne (Bois de Gesves)

CPAS

27. Budgets 2025 - Ordinaire et extraordinaire et dotation communale - Tutelle administrative et arrêt de la dotation communale

PERSONNEL

28. Adhésion au Service Social Collectif du Service Fédéral de Pension

SIPPT

29. Plan global d'action 2025-2029 et Plan annuel d'action 2025 - Approbation

ENSEIGNEMENT

- 30. École communale de l'Envol Mise à jour du Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.)
- 31. École communale de l'Envol Augmentation de cadre maternel au 20/01/2025

A HUIS CLOS

PERSONNEL

1. Admission à la pension (A.R.)

ENSEIGNEMENT

- 2. École communale de l'Envol Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire à temps plein (26 p/s, FN) dans le cadre du remplacement d'une institutrice maternelle définitive (FM) en congé maladie au plus tard à partir du 06/01/2025 Ratification de la décision du Collège communal du 16/12/2024
- 3. École communale de l'Envol Désignation d'un maitre de seconde langue de néerlandais temporaire à temps partiel (16 p/s Titre de pénurie DB) en remplacement d'un maitre de seconde langue de néerlandais à temps partiel (NC, absente pour raison médicale) Désignation à partir du 18/12/2024 Ratification de la décision du Collège communal du 23/12/2024
- 4. École communale de la Croisette Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (23 p/s, SR) dans le cadre du remplacement d'une institutrice primaire temporaire (CB) à partir du 06/01/2025 Ratification de la décision du Collège communal du 06/01/25
- 5. École communale de l'Envol Désignation à titre temporaire à temps plein (26 p/s, EF) à partir du 21/01/2025 dans le cadre du remplacement d'une institutrice maternelle à temps plein (FN) en congé d'écartement pour grossesse Ratification de la décision du Collège communal du 20/01/25

Ainsi décidé par le Collège communal en séance du 20/01/2025

Par ordonnance:

La Directrice générale,

M-A HARDY

Le Bourgmestre,

M VAN AUDENRODE

